

Charte éthique



Le laboratoire Bio Med 21 s'engage à satisfaire au mieux le bien être et les intérêts du patient en respectant les principes éthiques suivant :

- ❖ Le laboratoire traite tous ses patients équitablement et sans discrimination.
- ❖ Le laboratoire s'engage à ne pas collecter d'informations qui ne se sont pas strictement destinées à permettre une identification correcte du patient et à la réalisation des analyses requises dans le cadre de nos procédures et modes opératoires.
- ❖ Les actes mis en œuvre au laboratoire afin d'effectuer des analyses de Biologie Médicale sont effectués après le consentement éclairé du patient.
- ❖ Tous les résultats d'analyses ayant des implications graves ne sont communiqués au patient qu'après concertation avec le médecin prescripteur.
- ❖ Les acteurs du laboratoire s'engagent à respecter les règles de Confidentialité en permanence.

- ❖ Le laboratoire s'engage à refuser tout échantillon qui ne permet pas d'effectuer les analyses dans le cadre de nos procédures et en informe le médecin prescripteur, l'infirmière si besoin, et le patient.
- ❖ Le laboratoire s'engage à effectuer les analyses uniquement dans le cadre des procédures et modes opératoires conformes aux normes et aux niveaux de qualification et de compétence requis par la profession .
- ❖ Le laboratoire s'engage à respecter la nature confidentielle des résultats et à ne les communiquer qu'après autorisation du patient. Il s'assure de plus que les résultats sont correctement interprétés et utilisés dans l'intérêt du patient.
- ❖ Le laboratoire s'engage à respecter la législation concernant l'accès aux dossiers médicaux

- ❖ Le laboratoire s'engage à stocker les informations de manière à garantir une sauvegarde raisonnable contre la perte de données ,les accès non autorisés ,les falsifications ,et les malveillances.
- ❖ L'utilisation des échantillons à des fins autres que celle de la prescription est admis uniquement dans le cadre des exigences réglementaires et des comités d'éthiques.
- ❖ Le laboratoire s'engage à éviter d'être en situation « de conflit d'intérêt » et s'engage à ne pas avoir de disposition financière incitant à la répétition d'analyses ou interfèrent avec l'indépendance de jugement du médecin .
- ❖ Tous les acteurs du Laboratoire déclarent être en situation d'indépendance vis-à-vis de pressions de quelque nature que se soit et de n'agir que dans l'intérêt du patient .

